



## CONSEIL SYNDICAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

*Séance du 28 juin 2017 à 20 heures 30 minutes  
Salle de l'ancienne CDC des Courbes de l'Orne*

### **Présents :**

M. BISSON Jean-Marie, M. BRIERE André, M. CHAMPAIN Olivier, Mme CHESNEL Valérie, M. CLAEYS Patrick, M. COUPRIT Pierre, Mme DIVAY Christiane, Mme GUYOT Jeanine, M. LAMBERT Etienne, M. LECOMTE Jean-Paul, M. LEGER Louis, M. LOUIS Christophe, M. MELOT Michel, M. MORBY Jean-Pierre, M. PITEL Patrick, M. ROCTON Alain, M. TABESSE Michel, M. LECOEUR Joël

### **Procuration(s) :**

M. LERAT Michel donne pouvoir à M. LEGER Louis, M. GRANDSIRE Gérard donne pouvoir à M. LAMBERT Etienne, M. GRANDSIRE Gérard donne pouvoir à M. LECOEUR Joël, M. AUBERT Michel donne pouvoir à M. TABESSE Michel, M. PICOT Jean-Kléber donne pouvoir à M. MELOT Michel

### **Absent(s) :**

M. BERRIER Daniel, Mme BOUDET Jeanne-Marie, M. DUTERTRE Pierre, M. ERMESSENT Eugène-Loïc, M. LEDUC Patrice, M. PAPILLON Guy, M. PORTIER Jean-Yves, M. SABLE Frédéric

### **Excusé(s) :**

M. AUBERT Michel, M. GRANDSIRE Gérard, M. LASNE Hervé, M. LERAT Michel, M. PICOT Jean-Kléber

**Secrétaire de séance** : Mme DIVAY Christiane

**Président de séance** : M. PITEL Patrick

**Etaient également présents** : Madame Amélie RAK et Monsieur Pierre LORIDON (Techniciens de rivières), Madame Pascale LEFRANÇOIS, Secrétaire.

Monsieur Patrick PITEL, Président, ouvre la séance à 20h30.

Monsieur PITEL procède à l'appel. 18 délégués titulaires ou suppléants sont présents. Le quorum est atteint.

Monsieur PITEL rappelle l'ordre du jour et demande au Comité Syndical d'y ajouter un point concernant la modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif. Le Comité Syndical accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Monsieur PITEL demande une minute de silence en hommage à Monsieur René Ernoult, délégué suppléant de la CDC du Val d'Orne, décédé récemment.

### **1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 1er mars 2017**

Aucune remarque concernant le compte-rendu du conseil syndical du 1er mars 2017 n'est formulée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## 2 - Indemnité du Président

**Vu** l'article L. 5211-12 du Code des Collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation (JO du 26 mai 2016) ;

**Vu** le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

**Vu** la délibération n°2014/16 du 21 mai 2014 relative à la détermination des indemnités des élus ;

**Considérant** que, depuis le 1er janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (passé de 1015 à 1022) et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % ;

**Considérant** que la délibération n°2014/16 du 21 mai 2014 relative à la détermination des indemnités des élus a été rédigée en faisant référence à l'indice 1015, il y a lieu de la modifier ;

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité :

**FIXE** le montant des indemnités du Président, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour la durée du mandat, à 12 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 3 - Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que compte tenu du retard de versement des subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région Normandie et du délai imparti pour le Syndicat pour régler les factures aux entreprises, il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de pouvoir régler les factures dans l'attente du versement de ces subventions.

A cette fin, deux banques ont été contactées : le Crédit Agricole et la Banque Postale.

Seul le Crédit Agricole a répondu favorablement et a proposé les conditions suivantes :

### Caractéristiques

Montant plafonné	:	120 000 €
Durée	:	12 mois
Taux	:	Euribor 3 mois moyenné m-1 + 1,500%

### Mouvement des fonds

Mise à disposition	:	Demande adressée 2 jours ouvrés avant la mise à disposition par e-mail ou par fax. Procédure Crédit d'office.
Remboursement e-mail ou	:	Demande adressée 2 jours ouvrés avant la date de remboursement par par fax. Procédure débit d'office.
Tirages	:	Montant minimum de 5 000 €

## Facturation

Date valeur	:	Jour d'enregistrement de mise à disposition des fonds à J+2
Paieement des intérêts	:	Facturation trimestrielle à terme échu.
Modalités de décompte	:	365 jours
Frais de dossier	:	240,00 € facturés à la mise en place de la ligne de trésorerie.
Frais de mise en place	:	0,20 % l'an facturés à la mise en place de la ligne de trésorerie soit : 240€
Commission de non utilisation	:	Exonération

Monsieur ROCTON remarque que les frais liés à la ligne de trésorerie semblent élevés. Monsieur COUPRIT répond que les frais sont corrects dans la mesure où le taux d'intérêt est très bas.

Madame CHESNEL demande jusqu'où le taux peut monter. Madame LEFRANÇOIS répond que l'indice EURIBOR qui sert de base au calcul du taux d'intérêt est négatif et plutôt stable depuis plusieurs mois.

Madame RAK détaille les subventions qui n'ont pas été versées ainsi que les factures qui vont être à payer dans les prochains mois.

<b>RECETTES</b>	Montant
Financement des postes	
<b>REGION Normandie</b>	
Postes techniciens 2015	24 000 €
Postes techniciens 2016	24 000 €
Acompte techniciens 2017	12 000 €
<b>Agence de l'Eau Seine-Normandie</b>	
Solde techniciens 2016	26 000 €
Acompte techniciens 2017	27 500 €
Financement des travaux	
Région - Acompte travaux année 2	7 400 €
Agence de l'Eau Seine-Normandie - Acompte travaux année 2	20 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES EN 2017</b>	<b>140 900 €</b>

<b>DEPENSES</b>	Montant
Travaux en cours	81 246 €
Salaires juin-septembre	36 500 €
<b>Factures diverses</b>	
Téléphone	312 €
Charges local 2ème trimestre	165 €
Carburant	150 €
<b>TOTAL DEPENSES PREVUES</b>	<b>118 373 €</b>

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 120 000 € pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie.

**AUTORISE** le Président à ouvrir la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole dans les conditions précitées et à signer tous les documents y afférent.

**AUTORISE** le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 4 - Modification du temps de travail du poste d'Adjoint Administratif

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'Adjoint Administratif.

En accord avec l'agent concerné, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet créé initialement pour une

durée de 12 heures par semaine par la délibération 2017-02 du 8 février 2017, à 7 heures par semaine à compter du 1er novembre 2017.

La modification du temps de travail excède 10 % du temps de travail initial mais n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné (*seuil d'affiliation : 28 heures/semaine*).

**Après délibération**, le Conseil Syndical, à l'unanimité et sous réserve de l'avis du comité technique :

**DECIDE**, à compter du 1er novembre 2017, de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet,

**FIXE** cette durée à 7 heures par semaine,

**AUTORISE** Monsieur Le Président à signer les pièces relatives à cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 5 - Point sur les travaux

Monsieur LORIDON fait un retour sur les travaux réalisés il y a un an (1ère année du programme de travaux), sur les points positifs et négatifs observés sur le terrain. Pour rappel, les travaux de restauration ont été effectués sur l'Houay, l'amont de l'Udon et l'amont de la Cance.

La présentation est faite principalement sous forme de photos avant/après. Globalement, les effets des travaux sont plutôt positifs, les secteurs dépourvus de végétation et piétinés qui ont été clos ont retrouvé une dynamique, avec de la ripisylve qui a commencé à repousser.

Quelques petits défauts ont été constatés, dans la gestion et l'entretien des abreuvoirs aménagés, mais les exploitants vont être recontactés pour régler les problèmes.

Les travaux en cours sont actuellement terminés sur le ruisseau de la Fontaine aux Hérons, quasiment terminés sur l'aval de la Cance, et vont commencer sur l'aval de l'Udon.

Monsieur LORIDON présente ensuite un chantier de restauration de la végétation en bordure de route. Sur la Cance, le long de la D2 à Boucé, la rivière était laissée à l'abandon depuis des décennies et les travaux qui viennent de se terminer étaient délicats à réaliser en raison du volume d'arbres à abattre et de la proximité de la route. Un arrêté départemental a été pris pour alterner la circulation sur la route afin d'éviter le danger lors de l'abattage des arbres, les fils téléphoniques ont dû être déposés le long du chantier.

L'entreprise Provert a fait intervenir un "sécateur" monté sur une pelle pour couper les arbres sans les faire tomber.

Les travaux de l'année 3 sont en cours de préparation et devraient débuter en fin d'année 2017. Ils seront réalisés sur le Gué Blandin, le Gosu, et le ruisseau des Landelles.

Les prévisions sont les suivantes :

- 65 abreuvoirs
- 15 km de clôtures
- 26 points de franchissement

Le coût estimatif des travaux, y compris la restauration de la végétation s'élève à 276 000 Euros TTC.

### 6 - Questions diverses

Monsieur LORIDON présente un chantier qui a eu lieu sur le ruisseau des Landelles afin de lutter contre la Berce du Caucase, espèce invasive et dangereuse pour l'homme (provoque des brûlures). Le conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie dispose d'une brigade de lutte contre les espèces invasives qui

intervient depuis 3 ans sur le territoire du SyMOA. Elle est intervenue cette année une première fois mi-juin et a traité environ 850m<sup>2</sup> et 200 mètres linéaire. La technique consiste à couper les hampes florales et à décoller les racines. Les feuilles sont ensuite laissées sur place.

Monsieur CHAMPAIN demande quel est le devenir du bois issu des travaux de restauration de la ripisylve sur la Cance (le long de la D2 en aval de Boucé) car il connaît une CUMA qui pourrait peut-être être intéressée par ce bois. Monsieur LORIDON répond que compte-tenu de la quantité très importante de bois (environ 600 stères), il est convenu que celui-ci soit débarassé par l'entreprise qui intervient sur le chantier. Il n'est plus possible de changer mais cette filière pourra être étudiée pour des chantiers ultérieurs.

Monsieur MORBY évoque la possibilité d'utiliser des bâches pour lutter contre la Berce du Caucase. Madame RAK répond que cette possibilité peut être étudiée mais semble difficile à mettre en oeuvre compte-tenu du très important linéaire de rivière concerné. Madame RAK rappelle que le but n'est pas de supprimer les plantes invasives car cela est impossible mais de limiter au maximum leur propagation.

Une fiche sur le thème de la continuité écologique est distribuée aux élus afin d'alimenter leur classeur.

Monsieur Patrick PITEL, Président, clôture la séance à 21h25.